

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 18 JANVIER 2024**

Date de convocation : 10 janvier 2024

Date d'affichage : 26 janvier 2024

Membres en exercice	29
Membres présents	17
Membres votants	24

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, M. KAYAL, Adjoints – M. CHASTAING, Mme DANIN, M. VET, Mme DRIENCOURT, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. TOHME, Mme TRAN, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme THOMAS-MALBEC pouvoir à Mme LECLERC, Mme CHAPPAZ pouvoir à M. SEFRIN, M. JEAN-JACQUES pouvoir à M. CHASTAING, M. ENJALBERT pouvoir à Mme MOLLIERE, M. GANDRILLON pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme MOROSAN pouvoir à M. KAYAL, Mme MONET pouvoir à M. MAIRE.

Absents : Mme NGO DJOB, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET.

Secrétaire de séance : M. BOURSE

N° DEL-2024-008

**OBJET : AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET**

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L. 153-47,

VU l'arrêté municipal N° AR 2022-20 en date du 12 juillet 2022 de Madame le Maire de la commune de Saint-Leu-la-Forêt portant prescription de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Leu-la-Forêt,

VU la délibération 22-05-08 en date du 27 septembre 2022 du Conseil Municipal de Saint-Leu-la-Forêt prescrivant les modalités de mise à disposition du public,

VU la délibération 23-07-09 en date du 20 septembre 2023 du Conseil Municipal de Saint-Leu-la-Forêt décidant de ne pas réaliser une évaluation environnementale sur avis conforme de la MRAe d'Ile-de-France,

VU l'avis favorable de la commission permanente Travaux - Développement durable - Cadre de vie - Urbanisme en date du 19 décembre 2023

CONSIDERANT que l'ensemble des modifications envisagées n'impactent pas le territoire de la commune de Saint-Prix,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : DONNE un AVIS FAVORABLE à la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Leu-la-Forêt ;

Article 2 : DIT que cette délibération sera transmise à la commune de Saint-Leu-la-Forêt pour être jointe au dossier de mise à disposition.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Cécile VILLECOURT – Maire



[Handwritten signature]